

Résolution de MM. Jacques Mino et François Sottas: «Vous circulez en zone 30 km/h».

(renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 7 septembre 2004)

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant que:

- les usager(ère)s de la route ne sont que peu accoutumé(e)s à circuler dans les zones 30 km/h;
- la signalisation d'entrée dans ces zones, par des tracés au sol ou par des panneaux, reste traditionnelle et qu'elle n'attire que peu l'attention des conducteur(trice)s;
- la plupart des usager(ère)s ne réduisent pas leur vitesse habituelle et qu'ils(elles) mettent en danger les piétons et les cyclistes;
- de nouvelles signalisations attirant davantage leur attention devraient être mises en œuvre;
- des panneaux lumineux sont installés en France, qui clignotent lorsqu'un(e) usager(ère) dépasse la limite de vitesse autorisée;
- cette présence est efficace et qu'elle incite en douceur les usager(ère)s à réduire aussitôt leur vitesse,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer aux autorités cantonales concernées d'installer à l'entrée et au sein des zones 30 km/h des panneaux lumineux, qui clignotent lorsqu'un(e) usager(ère) dépasse la limite de vitesse autorisée dans le périmètre.